



PRIME ET CHATIMENT



LA MOBILISATION ET L'UNITE, ÇA PAYE !

Le 25 janvier, Dominique Marcel, PDG de la Compagnie des Alpes informait les employés de la CDA de sa décision d'attribuer une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat mais avec des critères si restrictifs que nous l'avons immédiatement qualifiée d'affront fait aux salariés.

Cela était d'autant plus choquant que nous avons souhaité organiser une réunion exceptionnelle du comité de groupe pour échanger en amont sur ce sujet et avons envoyé un courrier dans ce sens resté malheureusement sans réponse.

Inutile de décrire les réactions des collègues qui pensaient bénéficier de cette prime et à qui on devait expliquer qu'ils ne toucheraient finalement rien !!

Pour résumer : Peu de personnes qui n'auraient pas eu grand-chose et beaucoup qui n'auraient rien eu.

Nous avons alors organisé (et c'est une première historique) une réunion de l'ensemble des délégués syndicaux CGT et FO, de la CDA ainsi que certains délégués des parcs de loisirs pour décider de la suite à donner.

Ayant pris connaissance de cette réunion (à 1 semaine des vacances de février...) et alerté par les retours alarmistes des différents sites, Dominique Marcel déclenche en urgence une réunion des représentants statutaires et coordinateurs syndicaux domaines skiables des 2 syndicats qui aboutira à une modification des conditions d'attribution de cette prime.

Alors qu'auparavant, seuls 20 à 30% des salariés étaient concernés par une prime d'un montant maximum de 400€, ce sont désormais 90 % des salariés qui recevront une prime d'un montant compris entre 450€ et 600€ dès lors que leur durée de contrat dans l'année civile 2018 sera d'au moins 90 jours (à comparer aux 120 jours travaillés nécessaires dans la première version).

Nous avons également demandé dans cette entrevue que **les saisonniers des parcs de loisirs ne soient pas oubliés** car cette prime ne peut être donnée qu'aux personnes sous contrat au 31 décembre 2018 et avons reçu l'engagement de Dominique Marcel que cela sera fait.

Il nous a enfin proposé d'ouvrir une négociation au sein du comité de groupe pour étudier les conditions d'accession de l'ensemble des salariés du groupe à l'actionnariat CDA.

Mesurons concrètement les résultats que nous pouvons obtenir quand le rapport de force et l'action collective sont là.

Nous avons d'ailleurs déclaré que ce genre d'action pourrait se renouveler à l'avenir si les circonstances l'exigeaient.

**IL N'Y A QUE LA NEIGE QUI TOMBE DU CIEL!
RIEN NE S'OBTIENT SANS LUTTER ET C'EST
EN ÉTANT UNIS QUE NOUS OBTIENDRONS
LES MEILLEURS RÉSULTATS.**

Les délégués syndicaux :

Deux Alpes Loisirs : Yvan BELLEBOUCHE (CGT) et Pascal CLAVERIE (FO)
Flaine GMDS : Pascal CHARNAUX (CGT) coordinateur syndical
France Miniature : Mohammed BIOUTI (FO)
La Plagne : Christophe DUPUY (CGT) et Pierre FOLCHER (FO)
Les Arcs, ADS : Yves BOERI (FO) et Dominique THOMAS (CGT)
Les Ménuires Sevabel : Patrick SOURD (CGT)
Méribel Alpina : Damien DECEGLIE (FO)
Musée Grevin : Mohammed SOGOBA (CGT) coordinateur syndical
Parc Astérix : Grégory BERTRAND (CGT)
Serre Chevalier : Heddi BEKKOUCHE (CGT)
Tignes STGM : Dominique PATELLI (FO)
Val d'Isère : Laurent FRESNO (FO) coordinateur syndical
Walibi Rhône-Alpes : Gilles ARMANET (FO) coordinateur syndical

Les représentants statutaires :

C.G.T. : Antoine FATIGA
F.O. : Eric BECKER